

Rail 2000 et Rothenthurm

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rail 2000 et Rothenthurm

Deux autres sujets figurent encore à l'affiche des votations fédérales du 6 décembre : le projet Rail 2000 pour des liaisons ferroviaires plus denses et plus rapides, attaqué par un référendum, ainsi que l'initiative fédérale « pour la protection des marais », dite aussi « initiative de Rothenthurm ».

Rail 2000 est un ambitieux projet de modernisation des CFF : liaisons plus fréquentes, meilleures correspondances avec moins d'attente, moins de changements de train, réduction de la durée du voyage. Devisé à 7,7 milliards de francs, en particulier parce qu'il faudra construire quatre nouveaux tronçons ferroviaires, Rail 2000 a été accepté avec enthousiasme par les Chambres fédérales. Et notamment par les députés romands, parce qu'ils ont arraché de haute lutte une modification de tracé qui permet d'améliorer les communications au pied sud du Jura.

Mais tout aussitôt après le vote des Chambres, en décembre 1986, un vent d'opposition s'est levé dans le canton de Berne contre la construction du tronçon Rothrist-Mattstetten entre Berne et Olten. La population de la région s'est révoltée, parce que la construction de cet ouvrage entraînerait la perte de quelques bonnes terres vouées à l'agriculture. La section bernoise de l'Union démocratique du centre, appuyée par des mouvements écologistes, a lancé avec succès un référendum contre la décision des Chambres. Le peuple suisse tout entier est donc invité à donner son avis le 6 décembre prochain.

Le charme discret des CFF

Rail 2000 succède au projet de « Nouvelles transversales ferroviaires » conçu par les CFF dans le cadre de la Conception globale suisse des transports. Ce projet prévoyait des liaisons rapides Nord-Sud et Est-Ouest, essentiellement en tunnel. Il n'a rencontré aucun intérêt.

Les CFF ont su en tirer une leçon. Forts de l'expérience acquise par l'introduction de l'horaire cadencé et confortés par le regain d'intérêt dévolu aux chemins de fer

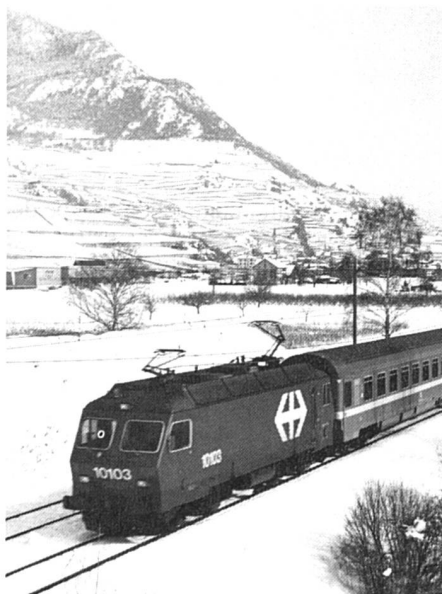


Photo CFF

par une population plus sensible à la protection de l'environnement, les CFF ont commencé par lancer une opération de charme avec l'abonnement demi-prix à 100 francs. Rail 2000 procède de la même philosophie.

Pour aller plus vite, il faut construire quelques lignes supplémentaires : entre Vauderens et Villars-sur-Glâne, Mattstetten et Rothrist, Olten et Muttenz, Zurich-Aéroport et Winterthur. Quatre tronçons devisés à 5,4 milliards. S'y ajoutent 1,3 milliard pour l'achat d'un nouveau matériel roulant et 1 milliard pour les chemins de fer privés et le tunnel de la Vereina (arraché de haute lutte par le conseiller fédéral Leon Schlumpf pour désenclaver l'Engadine et la vallée de Müstair). Le tout à la charge de la Confédération selon un plan financier déjà établi.

Tous les partis politiques soutiennent « Rail 2000 », y compris la Fédération

suisse des partis écologistes et les organisations écologistes d'importance nationale.

Place d'armes contre marais

Rothenthurm, village situé dans le canton de Schwytz, symbolise à la fois un biotope précieux, un des derniers hauts marais d'Europe et un projet de place d'armes qui a donné naissance à un mouvement d'opposition, associant des paysans de l'endroit, propriétaires ou fermiers, à des écologistes, ainsi qu'à des milieux réservés si ce n'est carrément opposés à l'armée.

La conjonction de ces intérêts divers a permis de récolter quelque 160 000 signatures pour appuyer une initiative populaire fédérale « Pour la protection des marais - Initiative de Rothenthurm », qui, au-delà du souci légitime de protéger un biotope d'importance européenne, aurait pour conséquence d'empêcher la construction de la place d'exercice de Rothenthurm.

Tout avait commencé avec le projet du Département militaire fédéral de fournir une caserne digne de ce nom aux troupes de Suisse centrale, complétée par une place d'exercice qui empiétait sur le marais de Rothenthurm. Les crédits nécessaires ont été approuvés par les Chambres fédérales. Mais la construction de ces ouvrages est encore bloquée par divers recours, de même que par cette initiative, qui sera soumise au peuple, le 6 décembre prochain.

Le Conseil fédéral, suivi par les Chambres, a proposé de rejeter cette initiative, déposée déjà en 1983, et lui a opposé un contre-projet indirect qui est en fait une modification de la loi fédérale sur la protection de la nature. Une modification d'ores et déjà approuvée par les Chambres fédérales, en juin 1987. Il en découle que la loi permettra d'améliorer la protection et l'entretien des biotopes en général — et non pas uniquement des marais et zones marécageuses — d'importance nationale, régionale et locale, de fixer les compétences financières respectives de la Confédération et des cantons en la matière, ainsi que les dispositions pénales en cas d'infraction. Cette révision législative n'est pas encore entrée en vigueur.

Les citoyennes et citoyens n'auront à se prononcer que sur l'initiative, le 6 décembre.

Anne-Marie Ley ¹¹